

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 879

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 11 DECIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« tiers, »,

insérer le mot :

« tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de clarification rédactionnelle.

Cet article a pour objectif d'assurer une transparence sur l'origine du miel, afin que la totalité des pays de provenance soient connus par le consommateur.